

SEANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le dix huit juin, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. LANGLOIS Gustave, Maire, se sont réunis dans la salle polyvalente la charmille, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 juin 2020 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Régine BREHIN, Mélinda BRUNEAU, Lucie CHARPENTIER, Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Raphaël LAMY, Romain LETREGUILLY, Fanny MEIGNAN, Vanessa MENARD, Philippe OGER, Didier PICHOT, Aurélien RICHARD, Carol-Anne SASSIER, Christophe TINNIERE.

Secrétaire : M. Carol-Anne SASSIER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été élu vice-président de la Communauté de Communes, et aura en charge la commission économique. Il percevra une indemnité de fonction communautaire. De ce fait, il demande à diminuer le montant de son indemnité communale, afin que le cumul ne dépasse pas 1,5 fois le plafond de la sécurité sociale correspondant au seuil d'assujettissement au régime général et soumis aux cotisations URSSAF ; L'objectif étant de ne pas dépasser l'enveloppe prévue au budget. Le conseil municipal prend acte.

1 - COMMISSIONS COMMUNALES

Les membres du conseil municipal constituent les groupes de travail de chaque commission.

Voirie/Bâtiments parc locatif	1 ^{er} adjoint : Philippe OGER	Aurélien RICHARD Romain LETREGUILLY	Mélinda BRUNEAU Jean-Paul BREHIN	Béatrice de PONTFARCY Raphaël LAMY
Cadre de vie/fleurissement	1 ^{er} adjoint : Philippe OGER	Romain LETREGUILLY	Jean-Paul BREHIN	Béatrice de PONTFARCY
Bulletin municipal cérémonies	1 ^{er} adjoint : Philippe OGER	Aurélien RICHARD Carol-Anne SASSIER	Régine BREHIN Vanessa MENARD	Fanny MEIGNAN
Finances	Maire	1 ^{er} adjoint	2 ^{ème} adjoint	
Commission d'appel d'offres Maire : président	titulaires	Lucie CHARPENTIER	Régine BREHIN	Aurélien RICHARD
	suppléants	Mélinda BRUNEAU	Romain LETREGUILLY	Béatrice de PONTFARCY
Scolaire	2 ^{ème} adjoint : Didier PICHOT	Christophe TINNIERE Vanessa MENARD	Lucie CHARPENTIER	Mélinda BRUNEAU
Enfance/jeunesse	2 ^{ème} adjoint : Didier PICHOT	Vanessa MENARD Raphaël LAMY	Fanny MEIGNAN	Carol-Anne SASSIER
Associations	2 ^{ème} adjoint : Didier PICHOT	Lucie CHARPENTIER	Aurélien RICHARD	Régine BREHIN
Sociale	2 ^{ème} adjoint : Didier PICHOT	Raphaël LAMY	Régine BREHIN	Carol-Anne SASSIER
Maire président	Hors conseil municipal	Mme Carmen LANCELOT	Jacqueline MARTEAU Jacqueline LANGLOIS	Jean-Pierre OLIVIER

2 – DELEGUES TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE

Afin de constituer le comité syndical de Territoire d'Énergie Mayenne, il est nécessaire d'élire 2 représentants : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Constitution du comité syndical :

- Etape 1 : chacune des communes mayennaises va désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.
- Etape 2 : les délégués titulaires de chacune des communes seront conviés à une réunion du collège les concernant afin d'élire leurs représentants au comité syndical de Territoire d'énergie Mayenne.
- Etape 3 : les représentants ainsi désignés siégeront alors au comité syndical de Territoire d'énergie Mayenne et seront convoqués au comité syndical d'installation pour élire le président et les vice-présidents.

Les membres du conseil municipal désignent comme délégués à T.E.M.

- Titulaire : Christophe TINNIERE

- Suppléant : Jean-Paul BREHIN

3 – DELEGUES DU CNAS

Le CNAS « Comité National d'Action Sociale » est une association qui permet aux collectivités territoriales qui y adhèrent de mettre en œuvre leur politique d'action sociale vis-à-vis de leurs agents. L'accès à l'aide sociale pour les agents a été rendu obligatoire par une loi votée en 2007. Le CNAS, véritable comité d'entreprise, est représenté à chaque échelon territorial, au niveau local, départemental, et régional.

Le Conseil municipal désigne :

- Jérémy BERTREL, délégué élu
- Myriam LANDEAU, délégué agent

4- DELEGUES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le conseil municipal établit une liste de 24 personnes susceptibles de constituer cette commission :

BREHIN Jean-Paul	OGER Philippe	Mr MARQUET Hubert
BREHIN Régine	PICHOT Didier	Gustave LANGLOIS
BRUNEAU Mélinda	RICHARD Aurélien	Jean-Pierre OLIVIER

De FARCY de PONTFARCY Béatrice	Dominique PESCHE	Mme d'ARGOUGES
SASSIER Carol-Anne	Emmanuel LELIEVRE	Daniel FOUQUET
LAMY Raphaël	Fernand MARTEAU	Gérard MARAQUIN
LETREGUILLY Romain	Laurent VEILLE	Dominique CHOPLAIN
TINNIERE Christophe	Léone GILLOT	Jacqueline MARTEAU

5- TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux d'imposition 2020 identiques à 2019 :

- Taxe foncière bâti 26.01% produit attendu 84 298 €

- Taxe foncière non-bâti 35.87% produit attendu 67 005 €

Total 151 303 €

La taxe d'habitation est supprimée ; la perte du produit de la taxe d'habitation d'un montant prévisionnel de 96 897 € devrait être compensée par l'Etat.

6 - ENQUETE PUBLIQUE EARL LE FRENE A BAZOUGERS

Au 01 janvier 2020, Madame Aurelie RONCIN souhaite construire un poulailler industriel de 1 500 m2 en complément du bâtiment de 1 000 m2 déjà existant au lieu-dit « LE FRENE » à BAZOUGERS, dans le cadre de son installation.

L'EARL DU FRENE déclare détenir au maximum : 40 000 volailles dont 32 500 poulets standards et 7500 dindes soit 55 000 animaux équivalents volailles.

L'exploitation exporte de la matière organique chez 1 preneur :

- SCEA DE LA PAPELONNIERE qui possède une SAU de 236,88 Ha et va importer 65 T de fumier de volailles.

Le plan d'épandage est réalisé pour une surface totale de 327,09 Ha située sur les communes de BAZOUGERS, BONCHAMPS LES LAVAL, LAVAL, PARNE SUR ROC, SOULGE SUR OUETTE

Les moyens de production de l'EARL DU FRENE sont :

- 2 500 m2 de bâtiment de volailles industrielles (dont construction d'un bâtiment de 1 500 m2)

Le site d'exploitation de l'élevage est « LE FRENE » à BAZOUGERS. Construction du bâtiment à plus de 100 m de tiers. Hors zones humides ou inondables.

Le site de « LE FRENE » a été retenu, à la fois pour :

- l'éloignement du site, situé dans une zone rurale, à l'écart des agglomérations les plus proches (4,5 kms de BAZOUGERS), la route départementale D21 est à 3,5 kms de l'exploitation,
- l'utilisation de matériaux courants pour les bâtiments d'élevage,
- les installations et leurs abords sont maintenus en bon état de propreté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet.

7- ENQUETE PUBLIQUE « LA CHERMARTIERE » A ARQUENAY

Une consultation se déroulera sur la commune d'ARQUENAY du 29 juin 2020 au 27 juillet 2020 concernant la demande d'enregistrement présentée par Mr Sébastien REMON en vue d'exploiter un élevage avicole de 40 000 emplacements volailles, au lieu-dit « La Chemartière » à Arquenay.

Le projet prévoit l'épandage sur les commune d'Arquenay et de Parné sur Roc.

Mr Sébastien REMON est agriculteur depuis 5 ans en exploitation individuelle avec plusieurs productions : volailles, bovins viande et céréales. Il souhaite développer son exploitation et préparer l'installation de sa conjointe, Mme Azeline DELHOMMEAU. Dans cet objectif, il agrandit son exploitation et souhaite construire un second poulailler.

L'exploitation de Mr REMON dispose de 3 sites d'élevage :

- Site de « La Chemartière » à ARQUENAY
- Site de « La Guélinde » à PARNE SUR ROC
- Site de « Courtillers » à PARNE SUR ROC

Monsieur REMON est déjà éleveur de volaille et dispose d'un poulailler de 980 m² ; son projet est de développer cette activité d'élevage avicole avec la mise en place d'un nouveau poulailler de 1200 m².

Le conseil municipal à 14 voix pour, et une abstention, émet un avis favorable à ce projet.

8- MISE EN PLACE DE PAYFIP PAR LA TRESORERIE

Selon le décret n°2018-689 du 1er août 2018, toutes les entités publiques ont l'obligation de proposer à leurs usagers, particuliers et entreprises, un service de paiement en ligne gratuit pour le recouvrement des recettes publiques.

Monsieur le maire indique que le respect de cette obligation pour les facturations émises par rôles et/ou titres de recette nécessite l'adhésion à la solution « PAYFIP » (ex-TIPI) de la DGFIP, laquelle permet aux usagers de payer leurs avis de sommes à payer par internet, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, soit par carte bancaire, soit par prélèvement SEPA unique.

La mise en place de PAYFIP en accès simple (paiement de l'utilisateur via le site internet de la DGFIP : www.tipi.budget.gouv.fr) est totalement gratuite, les coûts de gestion du module de télépaiement étant entièrement pris en charge par la DGFIP.

Restent à la charge de la collectivité les quelques centimes de frais de commissions CB au tarif en vigueur si l'utilisateur paie par carte bancaire. En cas de paiement de l'utilisateur par prélèvement SEPA unique, cela n'entraîne aucun frais pour la collectivité. Si la collectivité souhaite proposer à l'utilisateur un accès PAYFIP plus élaboré et externe au site de la DGFIP (ex : via un portail famille/utilisateur ou le site internet de la commune), des développements informatiques peuvent être requis.

La possibilité de paiement en ligne à tout moment, de n'importe quel endroit, et sans frais, constitue pour les usagers un service supplémentaire très apprécié, voire même attendu.

Le dispositif donne également une image de modernité à la collectivité, tout en contribuant à un recouvrement plus efficace et rapide des recettes,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la mise en place un service de paiement en ligne au profit des usagers pour l'encaissement des recettes publiques locales de la collectivité ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents (convention, formulaire d'adhésion,...) permettant une mise en place de ce service de paiement en ligne.

9- INFORMATIONS SUR L'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire a voté 7 Vices présidence, correspondant à 7 commissions :

- **Développement économique, agriculture, urbanisme et habitat**
Présidée par Jérémy BERTREL et composée de 10 à 12 représentants
- **Eau, assainissement, voirie** présidée par Michel Cottureau et composée d'un délégué par commune - Jean-Paul BREHIN souhaite intégrer cette commission
- **Déchets, environnement et mobilité verte, transition énergétique** présidée par Jérôme LANDELLE et composée d'un délégué par commune.
Christophe TINNIERE se porte candidat si les réunions se déroulent à 20 h 30. Dans le cas contraire, Aurélien RICHARD est candidat.

- **Enfance jeunesse et sports** présidée par Didier BOULAY et composée de 10 à 12 représentants – Philippe OGER souhaite intégrer cette commission
- **Culture, tourisme et patrimoine** présidée par Jacques SABIN et composée de 10 à 12 représentants
- **Action sociale** présidée par Christian BOULAY et composée de 10 à 12 représentants
- **Communication** présidée par Marie-Claude HELBERT et composée de 10 à 12 représentants.

10- QUESTIONS DIVERSES

Enquête sur une modification des rythmes scolaire de l'école

Nous avons reçu une information indiquant que la Commune de Meslay du Maine envisageait une modification de ses rythmes scolaire. Une enquête a été lancée auprès des parents d'élèves afin de connaître leur souhaits pour la prochaine rentrée scolaire.

Signature d'une Convention pour la saison culturelle 2020-2021 de la communauté de communes

La programmation de la saison culturelle intercommunale 2020-2021 de la communauté de communes est lancée. Il s'agit d'une programmation de 10 spectacles présentés dans différents lieux de la communauté de communes. La variété des spectacles proposés permet de toucher tous les publics, de tous âges. Certaines programmations sont gratuites, d'autres payantes, avec un plein tarif maximum de 10 €.

La promotion de la saison culturelle est faite dans tous les foyers par la distribution d'un petit livret de présentation. La commune recevra :

- du 4 au 6 novembre 2020, un spectacle intitulé : « La mécanique de Petit Pierre », par la Cie du Moulin en Herbe :
- du 2 au 3 décembre 2020, un spectacle intitulé : « Sur le fil » de la Cie A fleur de Scène Pour l'organisation de cette soirée, une convention de partenariat a été établie entre la communauté de communes et la commune.

La commune s'engage à mettre la salle polyvalente à disposition gracieusement, à assurer le bon fonctionnement de celle-ci et de mettre à disposition des personnes pour une aide technique et logistique (installation des chaises, ou praticables), ainsi qu'à financer et organiser un pot pour les artistes à la fin de la représentation.

Le conseil municipal donne son accord, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

Internet à la salle polyvalente

Le Club des aînés souhaite réaliser une formation à l'informatique pour les membres de l'association. Pour se faire, ils souhaitent utiliser l'équipement de la salle polyvalente (vidéoprojecteur), mais ont besoin d'une connexion internet qui n'existe pas actuellement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- décide le raccordement de la salle polyvalente à internet
- Demande qu'une étude soit faite pour optimiser l'ensemble des abonnements existants

Eglise : pose de la Croix le 8 juillet à 9 h.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la pose de la croix et du coq le 8 juillet prochain. Il demande à Philippe OGER et la commission communication de "couvrir" l'évènement.

Situation du personnel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Kévin HUET. Un jeune de la commune, Axel GOMBERT était candidat pendant son temps libre, et a été recruté pour une semaine et demi.

Sylvie MACQUIGNON termine son contrat au 4 juillet. Celui-ci ne sera pas renouvelé.

L'arrêt de travail de Marlène est prolongé jusqu'à fin août. Sabrina est disponible pour un renouvellement de contrat, à l'école ou à la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Suivent les signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
BERTREL Jérémy		MEIGNAN Fanny	
BREHIN Jean-Paul		MENARD Vanessa	
BREHIN Régine		OGER Philippe	
BRUNEAU Mélinda		PICHOT Didier	
CHARPENTIER Lucie		RICHARD Aurélien	
De FARCY de PONTFARCY Béatrice		SASSIER Carol-Anne	
LAMY Raphaël		TINNIERE Christophe	
LETREGUILLY Romain			